



Responsabilité insertion autoroute embouteillage

Par **corsair**, le **02/04/2009** à **21:25**

Voila un matin je vais au boulot, embouteillage sur l'A86 tout le monde roule au pas arrivée presque en fin de voie d'insertion le camion à ma gauche s'arrête quasiment et me laisse largement la place de m'insérer, ce que je fais. Ma voiture était insérée au 4/5ème lorsque le camion soudain accélère et embouti mon véhicule après la poignée de la porte arrière gauche (au niveau de la roue arrière gauche).

Mon assurance me dit que je suis 100% en tord car j'étais en train de m'insérer sur l'autoroute et donc non prioritaire est-ce vrai, n'est-ce pas le camion qui n'a pas contrôlé son véhicule?

Par **Tisuisse**, le **03/04/2009** à **08:15**

Bonjour,

Un bonjour en arrivant et un merci en fin de message sont les bienvenus pour obtenir une réponse car c'est la plus élémentaire des marques de politesse à l'égard des spécialistes qui vous répondent bénévolement.

Avez-vous établi un constat ? Si oui, les assureurs se basent exclusivement sur les cases cochées par chacun des conducteurs. Ce constat étant amiable et sans contrainte, s'impose à tous.

Par **corsair**, le **03/04/2009** à **19:45**

Bonsoir,

Effectivement, cela est plus poli et l'empressement n'est pas une excuse, mea culpa.
Non, nous n'avons pas établi de constat car nous n'en avons pas ni lui ni moi. Depuis l'autre conducteur refuse de faire jouer son assurance car il n'a pas de dommages et il se sent un peu responsable. Mon assurance m'a dit qu'étant donné que je suis en tord il ne sert à rien de le contraindre.

Merci d'avance pour votre réponse.